

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2516**

Intitulé

Artiste danseur(euse)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association de formation aux métiers de la danse, du chant et de la comédie (AFMDCC)

Directeur de l'AFMDCC

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133g Connaissances artistiques appliquées à la documentation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'artiste danseur exerce son métier en dansant dans un spectacle où il s'intègre aux autres danseurs, comédiens et chanteurs le cas échéant. Il est avant tout un danseur pluridisciplinaire, présentant un spectacle sur scène ou sur un plateau.

Il interprète les œuvres du répertoire des chorégraphes, classique, contemporains et jazz.

Son activité s'exerce obligatoirement sous une direction artistique portée par le chorégraphe et le metteur en scène.

L'Artiste Danseur(euse) :

- . Exécute des enchaînements du langage chorégraphique en mobilisant la terminologie des pas, en tenant compte du groupe dans lequel il évolue pour apporter à l'oeuvre exécutée sa propre expression.
- . Tient compte d'une musique pour exprimer sa sensibilité à la musicalité du mouvement sous la conduite du chorégraphe et du metteur en scène.
- . Respecte des dynamiques, des nuances, en utilisant l'espace, le temps et en tenant compte de la musicalité pour construire sa propre danse.
- . Articule la technique de base, la recherche des lignes, les sauts et pirouettes en coordonnant des mouvements, des diagonales pour exprimer une allure en général indispensable à la «présence» sur scène.
- . Utilise la terminologie musicale, en reconnaissant les éléments tels que rythme, phrasé, pulsation binaire ou ternaire, structures couplet-refrain, rondeau pour jouer corporellement avec eux selon des éléments du vocabulaire classique, contemporain et jazz.
- . Interprète les oeuvres de tous les répertoires en se présentant détendu dans le mouvement et dans l'interprétation artistique et en articulant les éléments techniques des différentes formes de danse pour exécuter avec précision des éléments du vocabulaire classique, contemporain et jazz.
- . Improvise en respectant un style musical ou chorégraphique et en se réappropriant des éléments techniques de thèmes suscitant l'imagination et la sensibilité poétique selon les langages spécifiques de la danse pour répondre à une demande précise selon divers répertoires.
- . Exécute avec précision une composition suivant la spécificité d'un mouvement en démontrant son originalité et sa créativité pour mettre son sens artistique selon divers univers musicaux ou en silence au service de l'oeuvre chorégraphique de différents répertoires.
- . Mobilise sa compétence de comédien en s'appuyant sur différentes techniques d'expressions scéniques, en ayant conscience de sa posture scène et en maîtrisant son jeu pour exprimer l'émotion de son oeuvre.
- . Stimule le sens artistique et esthétique en appliquant la proprioception comme base des autres perceptions sensorielles pour ajuster son corps et sa musicalité à l'oeuvre interprétée.
- . Travaille la relation mouvement-musique pour solliciter l'imaginaire du spectateur en stimulant le sens artistique et esthétique.
- . Place sa voix et chante juste à Capella pour chanter en nuance, en dansant et en contrôlant la pression et l'ouverture thoracique.
- . Négocie un contrat de travail en application de son statut selon le code du travail en vigueur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- spectacles de création (classique, contemporain, jazz ou hip-hop),
- spectacles de cabaret,
- spectacles événementiels,
- spectacles "jeune public",
- spectacles d'animation et toutes formes d'attractions chorégraphiques.

Danseur(euse)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1201 : Danse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification reposent sur :

- Interprétation en solo d'une variation ou d'un extrait issu d'une pièce du répertoire de la danse classique, contemporaine ou jazz.
- Danser une courte variation ou un enchaînement appris quelques heures auparavant en un temps déterminé.
- Composer une variation (classique, contemporaine et jazz), l'interpréter dans une présentation collective.
- Développer un projet professionnel personnel.
- Passer une audition.
- Réaliser et exécuter (sans soutien musical) un enchaînement faisant apparaître son sens musical, expressif et esthétique.
- Tirage au sort d'un extrait musical, dans un choix de cinq pièces du répertoire étudié pendant l'année.
- Rédaction d'une convention de prestation de service avec un producteur.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Jury : 8 membres dont 6 extérieurs au CFA avec 3 employeurs et 3 salariés
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	Jury : 8 membres dont 6 extérieurs au CFA avec 3 employeurs et 3 salariés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Jury : 8 membres dont 6 extérieurs au CFA avec 3 employeurs et 3 salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Artiste danseur(euse)" avec effet au 22 décembre 2015, jusqu'au 18 décembre 2017.

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Artiste danseur avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Une moyenne de 19 titulaires de la certification sur les trois dernières années.

Autres sources d'information :

www.cfadanseparis.com

Lieu(x) de certification :

Association de formation aux métiers de la danse, du chant et de la comédie (AFMDCC) : Île-de-France - Paris (75) [74 bis rue Lauriston 75116 Paris]

Association de Formation aux Métiers de la Danse, du Chant et de la Comédie
74 bis rue Lauriston
75116 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFA Danse, Chant, Comédie, 74 bis rue Lauriston 75116 Paris

Historique de la certification :